



Rosemère, le 2 février 2022

## Communiqué

À tous les membres de la FPHQ

**Objet : Appel à la non-participation aux prêts de services des paramédics membres de la FPHQ dans le réseau de la santé**

Chers membres,

Depuis maintenant plusieurs mois, nous avons apporté plus que notre contribution au réseau de la santé sous forme de prêts de services sur une base volontaire pour apporter notre aide dans cette pandémie. Depuis le début de la pandémie de covid-19, nous avons été utilisés en première ligne pour sauver des vies avec des équipements de protection individuelle qui laissaient à désirer. Nous l'avons fait quand même. Nous avons répondu à l'appel pour la population. Il aura fallu dénoncer et revendiquer des masques N95 et des équipements adéquats ainsi que des endroits appropriés pour désinfecter notre matériel. On nous a même demandé de laver nos masques...pour les réutiliser. Une fois contaminés, on nous place en isolement sans maintien de salaire à contrario des autres salariés du réseau.

Le MSSS a sans cesse modifié nos protocoles d'intervention et nos membres ont dû s'adapter d'une fois à l'autre et faire en sorte de ne pas se contaminer eux-mêmes avec les moyens du bord. On nous a envoyés en CHSLD sans les primes qui étaient appliquées dans ce grand réseau de la santé et qui étaient pourtant accordées aux citoyens qui se sont fait embaucher via « Je contribue ». Nous avons été et sommes encore dans les zones dites rouges et cela, avec seulement la prime de base de 8%. On nous utilise dans les cliniques de vaccination, dans les urgences des centres hospitaliers, etc. Toujours avec notre même salaire de paramédic, le plus bas salaire de tous les intervenants d'urgence.



## Fédération des employés du préhospitalier du Québec

Lors des premières mesures visant à soutenir les salariés du réseau de la santé avec la prime covid de 8%, tous les salariés du réseau, même dans les bureaux, ont reçu diverses primes en surplus à la prime de base. Puis arrive l'arrêté ministériel 2020-003 qui instaure de nouvelles primes pour les salles d'urgence, les primes de soins intensifs, les primes de CHSLD, le temps supplémentaire à temps double, la prime d'assiduité, les primes de ci et de ça. Les paramédics et RMU eux, oubliés, écartés, nous sommes non prioritaires et nous ne faisons pas partie du plan de bonification du MSSS ! Pour le préhospitalier il aura fallu des sorties médiatiques et revendiquer encore et encore pour finalement obtenir la prime covid de 8%.

En 2020, lors du début de la pandémie à l'occasion des diverses rencontres Zoom, les gens du MSSS nous demandaient de faire notre part pour aider leur réseau de la santé à passer au travers et nous assuraient que les paramédics faisaient partie intégrante du réseau de la santé. Mais à travers leurs agissements, jamais nous ne ressentons que c'est le cas. Nous constatons que nous en faisons partie uniquement lorsque le MSSS veut nous imposer des conditions et des obligations, en manipulant notre désir de vouloir sauver des vies et notre dévouement pour les patients que nous traitons. Cependant, lorsque vient le temps de nous écouter, de nous bonifier et de nous reconnaître à notre juste valeur, le MSSS est absent et méprisant à notre égard.

Pendant ce temps, nous continuons à répondre aux appels avec nos ambulances, en dehors des cas de covid-19, comme nous l'avons toujours fait envers la population québécoise. Nous le faisons malgré l'essoufflement de nos membres dans ce contexte de manque de main-d'œuvre, en temps supplémentaire, avec nos demandes de congés refusées, nos vacances annulées ou reportées, des horaires de faction à 168 heures de gardes rémunérées à 80 heures. Nous avons des horaires de travail qui comportent un délai de réponse avant de se mettre en route, est-ce acceptable pour sauver des vies alors que chaque minute compte? Pour le préhospitalier, le MSSS est devenu un maître du « cheap labour ».

De plus, il se cache derrière des entreprises privées pour gérer ce réseau parallèle et il leur lance la balle lorsque nous réclamons des bonifications en clamant haut et fort qu'il n'est pas notre employeur et que ceux-ci ont les ressources pour répondre à nos demandes. Mais de l'autre côté de la bouche, lorsqu'il a besoin de nous, il nous dit que nous faisons partie de son réseau de la santé parce qu'il le finance et nous demande que nos conventions collectives soient cohérentes avec les autres titres d'emploi de son réseau. Elles doivent être cohérentes pour les restrictions et les obligations, mais pas pour la rémunération et les bonifications.

Nous sommes toujours les derniers à passer à la table de négociation, après les médecins, les infirmières et tous les autres professionnels en soins. Nous vivons un mépris sans borne de la part des représentants du gouvernement à la table de négociation nationale. Nous sommes devant des mandataires sans réel mandat.

Devant toutes ces situations, le MSSS et son réseau de la santé nous démontrent, par leurs actions ou inactions, c'est selon, que nous ne sommes qu'un maillon mineur à leurs yeux.

**C'est pourquoi, la FPHQ désire conseiller à ses membres de ne plus s'impliquer au niveau des ententes de prêts de services entre nos employeurs et les CISSS/CIUSSS/CH.**



## Fédération des employés du préhospitalier du Québec

Chers membres, le temps est venu de se tenir debout devant les gestionnaires et les décideurs du réseau de la santé du Québec, qui nous utilisent à rabais selon les besoins d'un système malade. Nous reprendrons notre implication uniquement lorsque le MSSS et ce gouvernement nous démontreront, par leurs actions, que nous faisons partie intégrante du réseau de la santé, non plus sur des paroles vides.

Les primes, les salaires et toutes les conditions de travail du réseau doivent s'appliquer de façon intégrale aux salariés du préhospitalier, un point c'est tout !

**LA RECONNAISSANCE DES SPU, ÇA COMMENCE MAINTENANT!**

Daniel Chouinard  
Président  
FPHQ